

## Propositions du Conseil central du Montréal métropolitain – CSN sur l'éducation

Propositions extraites du « Recueil des résolutions adoptées lors des Congrès du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) de 1979 à 2013 ». La numérotation des propositions correspond à celle du recueil.

### 32<sup>e</sup> congrès 2004

[107] Que le 32<sup>e</sup> congrès 2004 du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) affirme sa volonté de lutter contre le projet de réingénierie libérale de l'État québécois particulièrement en ce qui a trait à la privatisation, à la sous-traitance, à la déréglementation et à la marchandisation des programmes et des services, notamment la sécurité du revenu, le transport en commun, l'éducation, la santé et les services sociaux.

### 25<sup>e</sup> congrès 1987

[351] Que le Conseil central de Montréal (CSN), sur la base de ses revendications, appuie la coalition mise sur pied pour les élections scolaires à la CÉCM (MÉMO) et recommande à ses membres d'aller voter massivement et d'appuyer les candidates et candidats de cette coalition dans le cadre de l'élection scolaire de 1987 à la CÉCM.

[352] Que le Conseil central de Montréal (CSN) se prononce contre le principe des subventions à l'école privée.

### 27<sup>e</sup> congrès 1991

[80] Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) revendique auprès du gouvernement du Québec la mise en place, au niveau du réseau de l'éducation, d'un enseignement du français plus large et plus accessible pour les anglophones et les allophones et que des cours soient adaptés en fonction des besoins et des connaissances de la langue française.

[353] Considérant le fait que le contrôle de l'éducation de nos enfants est un élément important de l'avenir de notre société et que le taux de participation aux élections scolaires est très faible,

Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) fasse la promotion de la participation de ses membres au processus décisionnel (élections) des différentes commissions scolaires.

[354] Considérant l'importance du dossier de la formation professionnelle dans la lutte contre la pauvreté, pour l'accès aux emplois et pour de meilleures conditions de travail.

Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) mette de l'avant les positions suivantes sur la formation professionnelle :

- que l'ensemble des pouvoirs en matière de formation professionnelle soient rapatriés au Québec;
- que la décentralisation des lieux de décision soit régionalisée, entre autres en matière d'identification des besoins de formation et de normes d'accessibilité;
- que le régime de formation professionnelle maintienne son caractère démocratique en élisant ses représentantes et représentants par secteur et par région;
- que les budgets nécessaires pour la formation professionnelle proviennent des entreprises et du gouvernement sans toucher aux programmes sociaux existants.

[356] Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN), conjointement avec la CSN, demande que les programmes soient préparés sur une base nationale en tenant compte des problèmes des différents secteurs, entre autres celui de la construction.

[357] Que le régime de formation professionnelle devienne quadripartite pour inclure les groupes communautaires oeuvrant en formation professionnelle.

## **29<sup>e</sup> congrès 1995**

[358] Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) s'implique dans le dossier de l'éducation, notamment :

- en intervenant de façon à protéger les emplois et les services et en défendant les principes de gratuité et d'accessibilité de même que le caractère public du système d'éducation au Québec;
- en réaffirmant l'importance du maintien du réseau collégial dans notre système d'éducation;
- en faisant la promotion d'un régime de prêts et bourses aux niveaux collégial et universitaire qui soit équitable et plus adéquat;
- en réaffirmant la place et le rôle éducatif des garderies sans but lucratif dans le développement de la petite enfance;

- en intervenant lors des assises régionales sur l'avenir de l'éducation au Québec et ce, avec les syndicats concernés;
- en poursuivant notre travail au sein de la coalition régionale qui revendique, plutôt que la création d'un cégep francophone dans l'ouest de l'île, un campus francophone rattaché à un cégep déjà existant.
- en intervenant, en collaboration avec les associations étudiantes, pour que cessent les hausses des frais de scolarité et des frais afférents au niveau des cégeps et des universités;
- en amorçant un processus de discussion avec les syndicats affiliés afin de prendre position sur une éventuelle réorganisation du système d'éducation aux niveaux primaire, secondaire et post-secondaire.

### **30<sup>e</sup> congrès 1998**

[359] Que le Conseil central du Montréal métropolitain poursuive son travail en éducation :

- en intervenant, entre autres à partir de situations concrètes, contre le désengagement de l'État, les compressions budgétaires et leurs effets aux niveaux primaire, secondaire, collégial et universitaire;
- en montant des dossiers noirs, particulièrement dans les milieux défavorisés et en lien avec les syndicats concernés, sur la réduction de services et de personnel (services directs à l'élève, sous-traitance, augmentation de la tâche, services d'aide au personnel, etc.);
- en menant une large campagne régionale en faveur de la déconfectionnalisation des écoles;
- en soutenant les syndicats dans le dossier de la formation continue, notamment les actions de ceux qui favorisent la prise en charge de celle-ci, et en poursuivant notre réflexion sur le rôle et la place de l'école publique dans ce dossier;
- en apportant une attention particulière à la réalité multiculturelle de Montréal et en s'assurant de services adéquats;
- en s'associant à toute campagne régionale pour lutter contre le décrochage scolaire.

### **32<sup>e</sup> congrès 2004**

[360] Que le 32<sup>e</sup> congrès 2004 mandate le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) afin qu'il oriente ses interventions en éducation selon les trois axes suivants :

- a) la défense de la mission première de l'école qui est de former des personnes solidaires et citoyennes tout en reconnaissant l'importance de former les futures travailleuses et travailleurs qualifiés ;
- b) l'importance d'apprentissages transférables permettant une mobilité des travailleuses et travailleurs et non axés sur les besoins spécifiques de main-d'oeuvre d'une entreprise particulière ;
- c) la défense du caractère public du système de l'éducation.

[361] Que le conseil central participe à la campagne CSN pour la défense du réseau collégial et travaille à la mise sur pied d'une coalition régionale notamment en soutenant la pétition de la Coalition-Cégep (coalition nationale).

[362] Que le conseil central avec les syndicats du secteur de l'éducation et en alliance avec les organisations de jeunes et le mouvement étudiant participe à la bataille contre le dégel des frais de scolarité et autres frais afférents et également à la bataille contre la décision gouvernementale de réviser les règles en vigueur du régime de prêts et bourses qui a pour effet d'augmenter l'endettement des étudiantes et étudiants.

[363] Que le conseil central revendique un réinvestissement important et récurrent en éducation, notamment afin de répondre aux réalités spécifiques de l'école montréalaise.

[364] Que le conseil central dénonce l'irresponsabilité gouvernementale dans le dossier des modifications à la loi 90, exige que tous les employeurs investissent 1 % de leur masse salariale dans la formation de la main-d'oeuvre et invite ses syndicats à agir dans le même sens.

[365] Que le conseil central poursuive ses interventions dans le but de dénoncer le palmarès annuel des écoles et des cégeps.

[366] Que le conseil central réclame une augmentation du financement des programmes de francisation des personnes immigrantes.

### **33<sup>e</sup> congrès 2007**

[367] Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) :

- Lutte contre les aspects négatifs des projets de réorganisation du réseau d'enseignement collégial particulièrement ceux touchant la décentralisation et les partenariats avec les entreprises privées;
- Lutte contre les effets négatifs de la réforme de l'enseignement primaire et secondaire en tenant particulièrement compte de la réalité des classes défavorisées de Montréal, de Laval et du Grand Nord, notamment les couches immigrantes, et s'assure d'un financement adéquat pour les services professionnels dans le réseau public d'éducation ; particulièrement auprès des étudiantes et étudiants ayant des besoins spéciaux.
- Lutte contre toutes mesures du gouvernement québécois (dégel des frais de scolarité, augmentation des frais afférents, etc.) qui s'attaquent à l'accessibilité au réseau

d'enseignement public québécois, et revendique une amélioration substantielle du programme des prêts et bourses ;

- Lutte contre toutes mesures visant l'abolition du réseau des commissions scolaires du Québec;
- Exige un réinvestissement dans le réseau d'éducation ;
- Revendique la gratuité de l'éducation incluant les études universitaires;
- Réclame la cessation du financement public des écoles privées en s'assurant, s'il y a lieu, de l'intégration du personnel de ces établissements au réseau public;
- Revendique une meilleure accessibilité, un gel des tarifs et un financement adéquat des CPE et des services de garde en milieu scolaire.

### **34<sup>e</sup> congrès 2010**

[368] Afin d'y défendre les positions du CCMM en matière d'éducation :

- Que le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN entreprenne les démarches nécessaires afin de devenir membre du Réseau réussite Montréal, nouvelle organisation formée d'organismes venant du milieu de l'éducation, de la santé, du travail et de groupes communautaires et ayant pour mission de favoriser la persévérance scolaire et évalue la pertinence d'une participation semblable à Laval et, le cas échéant, dans le Grand Nord, participe activement à des activités de mobilisation concernant la lutte au décrochage scolaire ;
- invite ses syndicats et leurs membres à soutenir et valoriser l'éducation, en particulier l'école publique;
- réclame du gouvernement une vaste campagne nationale de valorisation de l'éducation, et ce, dès la petite enfance.

[369] le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN

- Revendique l'amélioration de la protection des emplois lorsque les entreprises ferment ou délocalisent des travailleuses et des travailleurs ;
- Revendique que la loi sur les normes soit modifiée en conséquence.